

2 – Le Monument aux Morts de DAUX.

La municipalité de Daux a fait élever le monument aux morts par Paul AUJOLET (tailleur de pierre à TOULOUSE) sur les allées qui ont remplacé les anciens fossés et le mur d'enceinte de la ville. Au début des années vingt, de très nombreux monuments aux morts ont été érigés en France.

La Loi du 25 Octobre 1919 relative à « la commémoration et à la glorification pour la France au cours de la Grande Guerre », définit les conditions d'inscription des noms des soldats tombés, ainsi qu'une partie du financement, revenant à l'Etat.

Dans certains cas, le financement sera entièrement privé, réalisé souvent par une famille aisée qui aura perdu son fils unique. Dans tous les autres cas, l'Etat participera à hauteur de 20%, en général, à la construction de l'édifice.

Cette loi préconise également tous les ans, le 1^{er} ou 2 Novembre de commémorer la mémoire des héros morts pour la Patrie. De nombreux anciens combattants veulent que cette commémoration se déroule plutôt chaque 11 Novembre, et que ce jour soit férié en hommage aux morts.

Le choix des noms inscrits sur chaque monument aux morts, se fera suivant le Livre d'Or que l'Etat remettra à chaque commune : « Seront inscrits les noms des combattants des armées de terre et de mer, Morts pour la France nés ou résidants dans la commune ».

Pour la commune de Daux, le *18 Janvier 1920* la commune demande 1000frs suite à la note préfectorale (soit un peu plus de 15% du prix du monument).

Le *25 Juillet 1920*, il est décidé de l'érection du monument, pour une réalisation prévue en Mars 1921 avec un coût total de 6500frs. Nous ne savons pas, qui a payé la différence (souscription ?, appel aux dons ?...).

Le livre d'Or remis à la commune de DAUX, contient 11 noms de Soldats, pourtant 17 noms sont inscrits sur ce monument. Les Familles des soldats oubliées ont dû faire inscrire les défunts en collaboration avec le comité d'érection du monument aux morts.

En réalité, les communes connaissent déjà les noms de leurs concitoyens morts aux combats, qu'ils soient nés ou vivants sur la commune. C'est pour cette raison qu'il y a plus de noms sur le monument que ce que préconisait le « Livre d'Or ».

Persiste souvent quelques doublons, en rapport au lieu de naissance ou de résidence lors du décès (un même soldat peut être inscrit sur deux monuments aux morts...).

Par Exemple, les frères PICOT Jean-Marie et Marcellin, né au Cuing, sont aussi inscrits sur le monument aux Morts De Cuing. Figure également le nom de BISCONS Marius, à Cuing qui, pourtant, est né à Daux.

Mais sommes-nous sûr qu'aucun nom n'a été oublié entre ceux nés ou résidents dans les communes ?